ANTIDOTE *hebdo*

CGT Finances Publiques 44

N° 446 / 06 mai 2021

LE 10 MAI PRENONS UN printemps d'avance

160 MILLIARDS D'EXTERNALISATION

Les pouvoirs publics dépensent 160 milliards d'euros pour payer l'externalisation de leurs propres tâches. Et encore s'agit-il d'une estimation basse, selon le tout nouveau collectif « Nos services publics », qui situe le haut de la fourchette à 190 milliards.

Les externalisations servent à supprimer des effectifs. Et la perte des effectifs et des compétences conduit à plus d'externalisation ! Cercle vicieux.

L'externalisation, c'est aussi le dumping social avec la précarité contre le statut et la sécurité de l'emploi.

Elle représente également un surcoût financier souvent important sur le long terme. En effet, les entreprises privées sont redevables de la TVA et doivent rémunérer leurs banques ou leurs actionnaires, ce qui n'est pas le cas pour des prestations réalisées en interne, souligne le collectif. Une externalisation induit également des « coûts de transferts » au moment de sa mise en place et annule toute possibilité de mutualiser les compétences entre territoires. Un paradoxe, pour une politique dictée officiellement par une volonté de « maîtrise de la dépense publique ».

Le résultat : plutôt que de diminuer le coût du service tout en maintenant sa qualité, on en réduit la qualité tout en dégradant les finances publiques.

Une raison de plus d'être en grève le 10 mai. Combattons ces logiques mortifères : RDV dès 09H30 devant les grilles de la cité administrative Cambronne.

PASSONS À L'ATTAC

La crise à multiples facettes provoquée par l'épidémie de Covid-19 a amplifié la concentration des richesses, l'aggravation des inégalités et une plus forte précarité dans la population.
Les réformes portées par le gouvernement depuis le début du quinquennat ont participé activement à la situation délétère actuelle. Aujourd'hui, l'absurdité du système économique, soutenu par Emmanuel Macron, se révèle davantage.
Comment justifier de demander des efforts aux « premières et premiers de corvée », aux chômeurs·euses, aux mal logé·e·s, aux retraités·e·s, alors que la fortune des milliardaires français a augmenté de 175 milliards d'euros de mars à décembre 2020 ?
Comment justifier que des grandes entreprises, évadées fiscales, versent des dividendes à leurs actionnaires ou licencient alors qu'elles bénéficient d'aides publiques ?
Il est inacceptable de demander à celles et ceux qui souffrent de la crise de se serrer encore la ceinture, tandis que les plus fortuné·es, les multinationales et leurs actionnaires s'enrichissent.

Nous demandons au gouvernement de faire payer les profiteurs.euses de la crise en mettant en place deux mesures d'urgence :
- une taxe sur le patrimoine des 1% les plus riches ;
- une taxe sur le bénéfice exceptionnel réalisé par les multinationales pendant la crise.



Ces recettes supplémentaires permettraient de répondre aux urgences sociales et sanitaires et de renforcer les services publics comme la santé ou l'éducation.
C'est aussi envoyer un message en faveur d'une fiscalité plus juste capable de répondre aux enjeux sociaux et écologiques du 21e siècle.

RECOURS AU CONSEIL D'ÉTAT

La lutte contre les restructurations passe parfois par les arcanes juridiques. La CGT Douane a saisi le Conseil d'État pour stopper la fermeture du bureau des Sables d'Olonne (85).
Dans le même temps, le transfert des taxes douanières va s'accompagner d'un transfert de plusieurs centaines d'emplois de la Douane vers la Dgfip. Pas besoin de chercher bien loin pour comprendre le sens de la manœuvre au-delà d'un nouvel affaiblissement de l'administration douanière. Il s'agit de préparer le futur service unique du recouvrement !!! Avant l'Agence du Recouvrement ?

Permanence (Nantes Cambronne) le mardi après-midi ☎ 02 51 12 87 08
Courriel : cgt.drfip44@dgfip.finances.gouv.fr - site internet : http://www.financespubliques.cgt.fr/44/